

## **Domaine communal - Rue Midol - Acquisition de terrain à Mmes PERRIN Marthe et Madeleine**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : La Ville a réalisé, il y a quelques années, l'élargissement de la rue Midol. Mmes PERRIN Marthe et Madeleine avaient donné leur accord pour que les travaux soient effectués sur l'emprise de leur propriété concernée par cet alignement, à charge pour la Ville de reconstruire le mur de soutènement et de rétablir l'accès. Mais la transaction foncière avait dû être différée.

Afin de régulariser la situation, Mmes PERRIN Marthe et Madeleine cèdent à la Ville une surface de 0 a 35 à détacher de la parcelle cadastrée section HW n° 314. Elles percevront une indemnité de 2 625 F.

La Commission Voirie-Circulation a émis un avis favorable à la majorité le 18 septembre 1990.

La dépense sera imputée sur le chapitre 901.10.210.00501.30400.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à cette acquisition et à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.